

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 41 (1951)

Artikel: Les fêtes du Doubs

Autor: Jung, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jouait, déjà à cette époque, de tous les instruments à cordes possibles tels que violons, violes, violes d'amour, quintons, basses, guitarras, épinettes et clavecins.

Au XVIII^e siècle déjà, les instruments à vent étaient aussi très répandus en terre neuchâteloise. On y jouait de la flûte, du hautbois, du basson, du cor, de la trompette et du trombone. Le pays fourmillait pour ainsi dire de hautbois et de bassons, instruments qui sont devenus excessivement rares, aujourd'hui, parmi les musiciens non professionnels. Les joueurs d'instruments à vent se réunissaient aussi aux veillées. Pour finir, ils constituèrent des groupes bien organisés qui furent admis, dès 1750, dans les temples neuchâtelois pour soutenir le chant des psaumes. Ces trompettes d'église, comme on les appelait, formèrent en outre les musiques des différents bataillons militaires du pays. C'était encore le bon vieux temps d'avant 1798 ou 1806.

L'esprit et les doctrines de la Révolution française bien plus que les changements politiques qu'elle détermina, creusèrent dans le pays de Neuchâtel des sillons profonds. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, les chansons politiques — républicaines et royalistes — furent à l'ordre du jour. Des recueils de chants patriotiques et militaires, d'amitié et de camaraderie, inspirés de la démocratie suisse, furent publiés à Neuchâtel, ainsi qu'à Saint-Imier qui fut le principal refuge des républicains neuchâtelois en exil avant la proclamation de la république, le premier mars 1848. L'enthousiasme républicain et radical suscita en pays neuchâtelois l'éclosion de nombreux chœurs d'hommes et de fanfares.

Dans le canton de Neuchâtel, depuis 1848, la vie musicale s'est considérablement développée. On ose l'affirmer sans exagération: la musique y est devenue l'art le plus populaire. Et, dans toutes les couches sociales, on y fait une large part à ce qu'on appelle aujourd'hui la musique populaire dans la meilleure acception du terme.

Les fêtes du Doubs

par *F. Jung*, Le Locle

On ne saurait concevoir un voyage dans les Montagnes Neuchâteloises sans comprendre dans l'itinéraire la classique promenade dans les bassins du Doubs et l'arrêt réglementaire au Saut-du-Doubs. Des têtes couronnées s'y sont soumises et Lory a fixé en deux toiles (revenues aujourd'hui au pays) la visite que fit en ces lieux l'impératrice Joséphine (29 septembre 1810).

Il faudrait des pages et des pages pour indiquer tous les artistes de chez nous et d'outre-Doubs qui ont été tentés par ces sites sauvages; faisons

une exception pour Charles L'Eplattenier mort si tragiquement au bord du Doubs même, et pour Maurice Mathey surnommé le «chantre du Doubs». Quant aux romanciers, poètes et autres gens de plume, ils sont guère moins nombreux, qui ont pris le Doubs et ses rives pour cadre de telle ou telle nouvelle.

Quand la Société helvétique des Sciences naturelles y vint, en 1837, on réserva à la cohorte savante le plus charmant accueil, aussi le chroniqueur nota-t-il «que ces messieurs n'avaient jamais vu fête pareille; ces lieux sauvages et si romantiques, ces chants, cette belle musique, arrachèrent des pleurs de joie à plusieurs. M. Escher, de Zürich, a fait arrêter la barque au milieu du plus beau des bassins et là, applaudi par tous, il a porté un vivat (Lebe hoch) au gouvernement de Neuchâtel. M. de Johannis a chanté des adieux charmants (vers et musique de sa composition) aux habitants de la contrée . . .»

Quelques notes historiques

Au XIV^e siècle, le prieuré de Morteau revendiquait le territoire des Brunettes-Joux (Les Brenets); il y avait très probablement à ce moment-là deux sortes de colons: ceux qui venaient de Franche-Comté et ceux qui arrivaient du *Clos de la Franchise* (La Sagne et Le Locle) et auxquels les comtes de Valangin accordaient les mêmes privilèges. En 1378, Jean d'Arberg ordonna la construction d'un chemin de 32 pieds de large, de Boudevilliers jusqu'aux Goudebas.

Cela n'empêcha pas les gens des Brenets de participer, en 1389, à la manifestation qui eut lieu à Morteau lorsque Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, envoya ses officiers pour y ériger le corps de bourgeoisie et délivrer des lettres de sauvegarde ducale.

En 1408, la comtesse Mahaut, veuve de Jean d'Arberg, chercha à applanir les difficultés qui surgissaient en toute occasion; elle réclama l'intervention de son frère et suzerain, Conrad de Fribourg. Les limites furent confirmées de «Martel à la Roche fendue tendant contre Vault de Goudeba durant le rus qui porte aigue tant qu'au fil du Doubs et tant es limite de notre dame de Basle» (Biaufond).

Cet arrêt ne convint ni aux gens des Brenets (les Bournois, disait-on alors) ni au prieur de Morteau. Les premiers refusèrent le paiement du cens, chassant même les colons venus du Locle et de la Sagne; le second fit appel au duc de Bourgogne, lequel reporta purement et simplement la frontière à la crête de la chaîne de Pouillerel. Jean III d'Arberg fut condamné à 1000 florins d'amende (24 janvier 1454). Ajoutons qu'ils ne furent jamais payés.

Les guerres de Bourgogne permirent aux seigneurs de Valangin de réclamer les terres usurpées. Les bandes du Téméraire ayant mis à sac



SUITES DE LA BATAILLE DE GRANSON

Le Locle (raconte la légende), ils furent attendus au passage du Doubs où nos gens reprirent «tout bétail et butin, même 22 hommes vieux et chenus que les Bourguignons menaient par là». La plupart des pillards furent tués. Le succès des guerres de Bourgogne valut aux Comptes de Valangin le retour des terres brenétiennes. Les contestations n'en étaient pas, pour autant, terminées.

En 1507, le prieur de Morteau fit saisir trois Loclois aux Brenets, et les jeta en prison; à son tour, le lieutenant de Valangin fit enlever trois religieux venus de Morteau aux Brenets. Cette escarmouche se termina par l'échange des prisonniers. L'année suivante, le fait d'armes fut plus remarquable encore: arrivant en tapinois à Morteau, des hommes royés venus du Locle enlèvent le prieur et le conduisent chez un parent du comte de Valangin, Jacques de Vergy.

L'agitation continuant, Guillemette de Vergy demande l'assistance du gouvernement de Berne, lequel, le 8 août 1520, adjure l'évêque de Lausanne de protéger la juridiction, située dans son diocèse, contre les empiètements du clergé de Morteau.

La fin du litige survint en 1524, par un traité renouvelé le 11 janvier 1528. Les Brenets étaient définitivement acquis aux seigneurs de Valangin, lesquels avaient déjà ordonné, en 1511, la construction de l'église.

L'origine des Fêtes du Doubs

La tradition rapporte que les gens des Villers et de Morteau, à l'instigation de leurs maîtres, naturellement, que la décision les privant de leurs prérogatives sur les Brenets irritait, venaient assez régulièrement faire de violentes représentations. Armés de gourdins et conduits par quelques officiers, ils arrivaient en bateau au bas des Brenets et là, simulaient une prise de possession. Ces premières «visites» furent orageuses, comme bien l'on pense, et se terminèrent souvent par des horions.

Peu à peu, cependant, l'hostilité disparut et l'on connut une sorte de «soupe au lait de Cappel», c'est-à-dire que les Brenassiers n'attendaient plus leurs voisins avec des bâtons, prêts à la riposte, mais avec «vivres et liquides». Des tables furent dressées et on versa force rasades à ceux que les vociférations altéraient, certainement.

Un jour vint où la querelle fut oubliée, mais où l'habitude prise subsista. La visite traditionnelle s'accompagnait de réjouissances et de banquets.

Cette tradition est signalée pour la première fois en 1838, par Willemin, dans son «Prieuré de Morteau».

Il y a un siècle, la Fête du Doubs se célébrait régulièrement le deuxième dimanche de juillet. Elle était considérée comme une manifestation républicaine, dès avant 1848. Une année, il se trouva qu'une musique du Locle, accompagnée de quelques enragés «bédouins», tenta une contre-manifestation; ce fut du joli! Pour lors, on eut une réédition de coups de poings, et des meilleurs!

Des musiques, des sociétés de chant venaient d'un peu partout, du Locle, de La Chaux-de-Fonds, des Villers, de Morteau, de Pontarlier; le seul acte qui rappelait la tradition était la rencontre, sur le pont des Pargots, des deux cortèges, l'un suisse, l'autre français. Les saluts de bienvenue s'accompagnaient de vins d'honneur.

L'une de ces fêtes eut pourtant lieu en hiver, le 14 janvier 1906, sous forme d'un cortège allégorique qui, après avoir déambulé aux Brenets, se dirigea vers les Villers. La manifestation se termina par . . . un déficit et, fait plus tragique, par la noyade de deux figurants qui, trompés par la nuit, chavirèrent en rentrant chez eux.

La dernière fête du Doubs eut lieu le 29 août 1909 (elle avait été renvoyée à cette date par suite d'un été maussade). Cette journée fut superbe et réussie en tous points; elle se termina le soir par une fête de nuit avec embarcations illuminées du meilleur effet.

On ne saurait dire pour quelles raisons cette charmante coutume fut abandonnée; on parle, de temps à autre, de la reprendre . . . Souhaitons qu'il se trouve bientôt, chez les descendants des anciens Bournois, un homme courageux qui ranime cette tradition. Par avance lui est acquise la chaude sympathie de tous les folkloristes.